



Compte Rendu du Conseil Communautaire du 28 juillet 2014 à 19h à GUICHE

Étaient présents : Messieurs Bordes Alexandre, Diribarne Jean-Paul, Lamote Jean Baptiste, Diribarne Lionel, Larrodé Jean-Pascal, Dallemane Michel, Cohéré Lucien, Lasserre Jean-François, Montero Bernard, Duhalde Christophe, Bussiron Yves, Pouyanné Raymond, Aimé Thierry, Pons Yves, Saibi Morad.

Mesdames Béhotéguy Maïder, Dulin Geneviève, Houet Muriel, Dachary Sabine, Berlan Simone, Altuna Claudine.

Excusés : Mailharrancin Jean Claude, Pécastaings Philippe

Pouvoirs : Laporte Jean François à Larrodé Pascal

Absent : Dachary Jérôme

Assistaient également :

Margueritte Florence, Decla Laurence, Administration de la Communauté de Communes.

Ordre du jour :

1. **Restauration scolaire** : attribution du marché à compter de septembre 2014
2. **ALSH et TAP** : PEDT, règlements de fonctionnements, Tarifs, conventions
3. **DM N° 2** Budget Général et Ordures Ménagères
4. **Intervention de l'EPFL Pays Basque à 20H sur les points suivants** :

Présentation de l'EPFL et de son activité depuis 2005

Le Programme Pluriannuel d'Intervention 2014-2018

Le Programme d'action Foncière sur le territoire de la CC du Pays de Bidache

Les modalités de saisie de l'EPFL Pays Basque

La question agricole : quelle action publique ?

Questions Diverses

Préalables – Ouverture de la séance

Mme la Présidente laisse Mr Bussiron, Maire de Guiche, accueillir le Conseil Communautaire dans la salle d'honneur de la mairie de Guiche.

Mme Dachary Sabine est désignée secrétaire de séance.

1. Restauration scolaire : attribution du marché à compter de septembre 2014

Suite à la consultation lancée par délibération du 26 avril 2014 pour le marché concernant la restauration scolaire, quatre sociétés ont remis une offre, il s'agit de API, SCOLAREST, ELIOR et ANSAMBLE. Mme la Présidente informe que le bureau s'est réuni pour ouvrir les plis et effectuer une première analyse des offres présentées.

L'offre de la société API n'a pu être retenue car certaines pièces administratives demandées (DC1 et DC2) n'étaient pas présentes. Le bureau a décidé d'auditionner les trois autres candidats conformément au règlement de la consultation.

Suite à ces auditions, les élus présents (Mme Béhotéguy, M. Bussion, M. Pons et M. Montero) ont affiné l'analyse selon les critères définis dans le règlement de consultation. Les trois candidats ont proposé des produits régionaux, 20% de produits biologiques et 20% de produits labellisés. La différence s'est surtout portée sur le prix, les animations et la formation du personnel.

Ils ont procédé au classement des entreprises comme suit :

- 1 – SCOLAREST
- 2 – ELIOR
- 3 – ANSAMBLE

Les prix proposés par SCOLAREST sont les suivants :

- Prix du repas : 2.11 € HT
- Prix du goûter : 0.40 € HT
- Prix du repas crèche : 1.96 € HT

Mme la Présidente propose donc de retenir la société SCOLAREST.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve** l'analyse des offres présentée ;
- **Décide** de retenir la société SCOLAREST à compter du 1^{er} septembre 2014 pour une durée de trois ans ;
- **Autorise** la Présidente à signer le contrat.

2. ALSH et TAP : PEDT, règlements de fonctionnements, Tarifs, conventions

Mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014-2015.

Un projet éducatif territorial (PEdT) intercommunal a été proposé puis validé par le DASEN (Education Nationale) et DDCS (jeunesse et Sports) en juillet 2014. Celui-ci contient un rappel de l'objectif général de la réforme avec les valeurs retenues et des activités qui doivent répondre à des objectifs opérationnels.

Chaque commune (Bardos, Bidache, Came et Guiche) a 2 jours de Temps d'Activités Périscolaires (TAP) définis et validés par le DASEN. L'organisation de chacune est définie par un règlement de fonctionnement, un projet pédagogique et une charte d'utilisation des locaux. Chaque commune devra délibérer sur le règlement de fonctionnement de ses TAP.

Le choix retenu est une coordination intercommunale, et un recrutement des animateurs et intervenants par la CCPB, puis une mise à disposition aux communes.

- Documents présentés :

- **la convention de mise à disposition de personnel entre la CCPB et les communes**
- **la convention d'animation des TAP**
- **l'impact financier des TAP par commune**

L'impact financier ne tient pas compte du coût des ATSEM et autres agents communaux. Chaque commune percevra directement les aides de la CAF et de l'Etat (fonds d'amorçage).

Une minorité d'enfants ne participera pas aux TAP.

Les référentes TAP seront les intermédiaires de chaque commune pour recenser les besoins en matériel des agents des communes et mis à disposition par l'intercommunalité. Les associations et intervenants extérieurs amèneront leurs propres matériels et en seront responsables.

Une réflexion est en cours concernant les frais de déplacements de certains agents de l'intercommunalité mis à disposition des communes.

- ALSH extrascolaire :

- convention de transport tripartite CG, transporteur et CCPB

En cours, demande de modèle à l'APGL

- le tableau des inscriptions à l'ALSH sur septembre/ octobre 2014

Inscriptions possibles jusqu'au 29/07. A ce jour 26 enfants sont pré inscrits mais pas de confirmation d'inscription. Tous les parents de Bardos, Came et Bidache concernés ont été rappelés, Guiche doit faire de même. Les enfants pourraient être accueillis le mercredi midi. Dans tous les cas, du personnel encadrant devra être prévu pour la pause méridienne du mercredi. Si la capacité d'accueil de l'ALSH n'est pas suffisante des critères devront éventuellement être mis en place pour prioriser l'accueil des enfants.

Le tableau des inscriptions à l'ALSH pour septembre et octobre 2014 doit être actualisé et transmis aux communes avec la répartition des effectifs par commune.

- le tableau des tarifs de la demi-journée ALSH :

Maintien des tarifs pour ½ journée repas + activités de l'après midi

Mais lors du prochain Conseil Communautaire, réflexions à avoir pour :

- prix repas seul (ex : 4€)
- prix Am seul (ex : 5€)

Il faudra le retravailler en fonction des tranches des Quotients Familiaux.

- autres questions sur la tarification :

Déduction du prix du repas:

- si enfant allergique avec 1 PAI
- si enfant placé

Proposition de déduire le prix du repas (2.79€ prix repas collège du mercredi)

A revoir lors du prochain Conseil Communautaire, sachant que la CAF est ferme sur le fait de ne pas dissocier prix du repas / demi-journée.

- Programme jeunesse :

- tarifs des pâtisseries vendues par ateliers contributifs ados
- boissons chaudes: 0.5 €
- crêpes : 2€ les 4
- part de gâteau: 1€

et lavage auto:

- intérieur ou extérieur: 5€
- les 2: 10€

Tarifs validés par Conseil Communautaire

3. DM N° 2 Budget Général et Ordures Ménagères

Budget Général : besoin de 1 439 € au compte 678 : remboursement à la CAF pour un trop perçu de 2013 de l'Aide au Temps Libre. Financement par le compte 022, dépenses imprévues.

Budget Ordures Ménagères : besoin de 500 € au compte 2158 pour l'achat de Baso Berri. Augmentation du virement de la section de fonctionnement vers l'investissement. La section d'investissement reste équilibrée, la section de fonctionnement est en excédent de + 9 631,34 €.

4. Intervention de l'EPFL Pays Basque à 20H sur les points suivants :

Présentation de l'EPFL et de son activité depuis 2005

Le Programme Pluriannuel d'Intervention 2014-2018

Le Programme d'action Foncière sur le territoire de la CC du Pays de Bidache

Les modalités de saisie de l'EPFL Pays Basque

La question agricole : quelle action publique ?

Cf les power points de présentation.

5. Questions diverses

Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité une motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

La séance est levée à 22h00.